



Rigaud

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD

AVIS PUBLIC

PROMULGATION – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Lors de la séance ordinaire tenue le 10 février 2026, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement remplaçant le règlement numéro 424-2026 (RMH 450) remplaçant le règlement numéro 362-2019 portant sur les nuisances, de façon à :

- faciliter l'application par la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) de certains règlements, ces derniers sont harmonisés, c'est-à-dire que les textes en vigueur, à la partie I – Dispositions générales, sont identiques pour les vingt-trois (23) municipalités membres de la MRCVS.

Ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} mars 2026 et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville.

Donné à Rigaud, ce 12 février 2026.

Camille Primeau, LL. B., LL. M., OMA
Greffière

- ☐ Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
- ☐ Ateliers municipaux
34, rue de la Coopérative
- ☐ Loisirs et bibliothèque
102, rue Saint-Pierre
- ☐ Caserne
7, rue Jules-A.-Desjardins
Tél. : 450 451-0869

